



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Collection « Mémoire et Citoyenneté » n° 36

**NN**

# **Déportés condamnés à disparaître dans la nuit et le brouillard**

DIRECTION DE LA MÉMOIRE, DU PATRIMOINE ET DES ARCHIVES

Lancée le 10 mai 1940, l'offensive du III<sup>e</sup> Reich en Europe occidentale impose à la Belgique, la Hollande, le Luxembourg, la Norvège et la France de vivre sous le joug de l'occupant : la résistance à l'envahisseur nazi et aux régimes en place s'organise dès les premiers mois.

L'intensification de la répression allemande à l'égard des opposants au nazisme en Europe occidentale est le contrecoup de l'offensive allemande contre l'Union soviétique : la campagne de Russie est déterminante pour comprendre la genèse du décret sur les prisonniers *Nacht und Nebel* ("Nuit et Brouillard"). Les troupes de la Wehrmacht mobilisées sur le front de l'Est ont quelque peu délaissé le front ouest : les Allemands sont ici la cible privilégiée des attaques de la Résistance, notamment des communistes en réaction au pacte germano-soviétique bafoué. Hitler, obsédé par l'idée de ne pas lutter sur deux fronts, veut maintenir l'ordre dans les pays conquis de l'Ouest pendant qu'il attaque son ennemi de l'Est.

Dans un premier temps, les sanctions contre ces actions de résistance jugées illégales sont sans équivoque : leurs auteurs font l'objet de poursuites et sont condamnés soit à mort, soit à de lourdes peines de prison purgées en Allemagne. Toutefois, ces poursuites n'ont pas le résultat escompté : les condamnés à mort deviennent des martyrs, tandis que procès, peines de prison et peines capitales contribuent à renforcer les cohésions nationales et la volonté de résistance. Aussi, Hitler envisage d'adopter d'autres mesures à l'encontre des résistants occidentaux.

C'est en France, au cours de l'été et de l'automne 1941, que Hitler trouve le prétexte politique pour justifier de nouvelles mesures. Peu de temps après l'offensive allemande contre l'Union soviétique, une série d'attentats vise en effet des soldats et des installations de la *Wehrmacht*, l'armée allemande, sur le sol français.

La réflexion du *Führer* aboutit à la publication des décrets dits *NN* (*Nacht und Nebel Erlaß*). Le premier, en date du 7 décembre 1941, est une suite de cinq directives rédigée par Hitler lui-même présentant les principes généraux de l'action à entreprendre : "*Avec le début de la campagne de Russie, des éléments communistes et d'autres milieux germanophobes ont intensifié leurs attaques contre le Reich et contre la puissance occupante. L'étendue et le caractère dangereux de ces menées imposent, pour des raisons d'intimidation, les mesures les plus rigoureuses à l'égard de leurs auteurs*". Les deux autres, datés du 12 décembre et à l'initiative du maréchal Wilhelm Keitel, sont, d'une part, une réaffirmation de la volonté politique du *Führer*, d'autre part, une première ordonnance d'application. Ces trois textes constituent un ensemble indissociable instaurant un statut spécial pour tous les opposants à la force d'occupation qui représentent un danger pour la

sécurité de l'armée allemande et constituent des ennemis du Reich : saboteurs, communistes, opposants politiques, responsables de réseaux, agents parachutés...

Extraits des ordonnances des 7 et 12 décembre 1941 (décrets *Nacht und Nebel*)

"Le décret *NN* doit être appliqué aux cas : d'attentats à la vie et coups portés aux personnes ; d'espionnage ; de sabotage ; de menées communistes ; de fomentation de troubles ; d'avantages procurés à l'ennemi par aide portée au passage des frontières ; de tentative de gagner les forces armées ennemies ; d'aide portée aux membres des forces armées ennemies [...] ; enfin en cas de détention illégale d'armes."

"Ces actes ne seront à juger dans les territoires occupés que s'il est probable que des peines de mort soient prononcées contre leurs auteurs principaux et que si les poursuites et l'exécution des condamnations à mort peuvent être menées avec le maximum de diligence."

"Les audiences des tribunaux en Allemagne, compte tenu des "menaces à la sécurité nationale", doivent se dérouler à huis clos et dans le secret le plus absolu."

Ainsi, lorsque la police allemande arrête une personne soupçonnée d'entretenir des contacts "avec l'ennemi" dans l'un des cinq pays mentionnés, l'inculpé est traduit en justice dans son propre pays aux conditions que l'action judiciaire puisse être menée à son terme dans un délai de 8 jours et qu'une condamnation à mort soit prononcée (art. 2). Si ces conditions ne peuvent être remplies, l'intéressé est secrètement déporté en Allemagne pour y être soit interné en attendant de faire l'objet de poursuites judiciaires, soit emprisonné dans un camp de concentration sous le sigle *NN* où il est condamné à mourir d'épuisement par le travail et les mauvais traitements. Les procès se déroulent à huis clos et, en cas de décès, la famille n'est pas avertie. Isolés de tout et de tous, les prisonniers *NN*, hommes et femmes, sont à la merci des autorités nazies, dans les geôles et les camps, à Breslau et Hinzert par exemple, dès la fin de l'année 1941.

Quant aux prisonniers français (la grande majorité des effectifs), ils sont déportés, dans un premier temps à Gross Rosen, mais aussi à Flossenbürg, à Buchenwald et à Hinzert. Ce n'est qu'à partir de juillet 1943 que les premiers convois de prisonniers *NN* français arrivent au camp de Natzweiler. Situé près du lieu-dit "le Struthof", sur le Mont Louise, dans le massif vosgien à quelque 50 kilomètres de Strasbourg, il est ouvert dès mai 1941. Lorsque Natzweiler est choisi comme centre de détention des prisonniers *NN*, une lettre datée du



Camp de Natzweiler-Struthof, dessins  
d'Henri Gayot, résistant déporté.  
(Reproduits avec l'aimable autorisation  
de son fils, André Gayot)



23 septembre 1943 part de Berlin à destination des commandants de l'ensemble des camps de concentration allemands, ordonnant de "transférer immédiatement tous les détenus d'origine germanique à Natzweiler-Struthof". Il est surnommé "l'Enfer d'Alsace" par les Anglais ou "le camp de la Fin" par les détenus.



Vue générale du camp de Natzweiler.

Un débat anime les historiens sur l'origine des termes *Nacht und Nebel* et sur la genèse des événements qui se succèdent entre l'automne 1941, quand Hitler fixe l'adoption du décret, et le 7 décembre 1941, lorsque le maréchal Keitel y appose sa signature. Les initiales peuvent désigner plusieurs choses : *Non Nemo* (personne) ou encore *Norge und Nederland* (Norvège et Hollande) où la loi est d'abord appliquée pour être ensuite étendue aux Luxembourgeois, aux Belges et aux Français par ordonnance de Keitel, en juin 1943. Mais, c'est plutôt dans *L'Or du Rhin*, l'opéra de Richard Wagner, qui jouit de l'admiration de Hitler, que l'on trouve le sens communément admis de ce symbole : sur la scène, deux personnages dont l'un lance une malédiction à l'autre : *Nacht und Nebel gleich !* ("Nuit et brouillard tout de suite !") et aussitôt la forme humaine du personnage maudit disparaît dans une colonne de fumée.

Cette justification "mythologique" serait l'allégorie des conditions particulièrement épouvantables que subissent les prisonniers *NV* au camp de Natzweiler et dans d'autres lieux d'internement et de déportation. Au fondement de ce décret il y a, en effet, l'intimidation comme arme de dissuasion, méthode que Hitler pratique déjà (en Autriche, en Tchécoslovaquie et en Pologne). Le préambule du décret est très clair : face aux actes de résistance et d'opposition, un simple emprisonnement, même s'il s'agit de la réclusion à vie, est interprété comme "un signe de faiblesse". Hitler exige la peine de mort ou "une mesure laissant la famille et la population dans l'incertitude quant au destin du coupable". La déportation en Alsace annexée est l'un de ces moyens.

Dès leur arrivée au camp, les prisonniers *NN* sont distingués des autres prisonniers ; les lettres *NN*, aux couleurs vives, rouge ou jaune selon les catégories, sont peintes sur leurs vêtements, les exposant particulièrement aux sévices des gardiens *SS* ou des *kapos*, des prisonniers de droit commun désignés comme surveillants des déportés. C'est ce que le docteur André Ragot, survivant du camp du Struthof, appelle "la première déchéance".

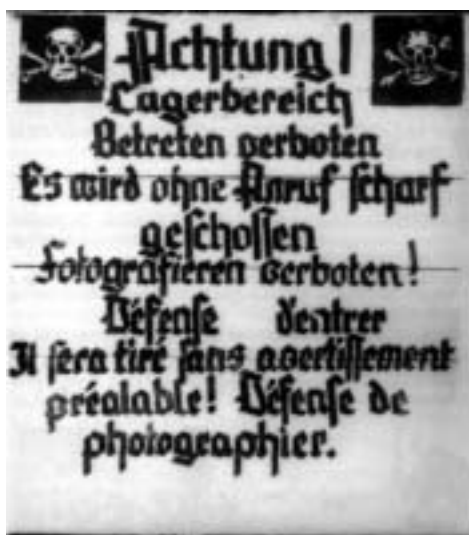


National Library of Norway, Oslo division-War collection

*L'appel*, dessin de Rudolf Naess, déporté *NN* norvégien.

Les témoignages concordent sur le sort particulier réservé aux prisonniers *NN*, la mort, rarement évitable, par différents moyens : la faim, le froid ou la chaleur torride, la maladie, l'épuisement. D'une façon générale, tout était savamment pesé, calculé, pour abêtir, avilir et faire disparaître des hommes dont la seule faute était d'aimer et de défendre leur patrie contre l'occupant nazi. Ils sont soumis à un régime pénitentiaire particulièrement féroce : les rations alimentaires sont moindres que celles des autres détenus ; ils sont pendant très longtemps interdits de soins infirmiers ; les sévices sont permanents : coups gratuits, humiliations, jeux sadiques, exécutions sommaires après de fallacieuses accusations ; ils subissent les stations debout interminables sur les places d'appel ; aucune communication n'est permise avec leurs codétenus. De plus, ils sont employés à des travaux exténuants de terrassement, d'exploitation de la carrière de granit, d'excavation et de construction de la future *Kartoffelnkeller*, la "cave à pommes de terre", ainsi nommée par les déportés qui ne savaient pas à quel usage serait destiné cet impressionnant bâtiment souterrain. Le sadisme est aussi poussé jusqu'à les faire accomplir des travaux totalement inutiles, mais harassants. Ces résistants meurent sans gloire ni sépulture, au nom d'une dignité niée.

*La mort lente,*  
dessin  
d'Henri Gayot.  
(Reproduit avec  
l'aimable  
autorisation  
de son fils,  
André Gayot)



Interdiction d'entrer  
et de photographier : les NN sont  
tenus à l'écart du monde.



*Pendaisons,*  
dessin  
de Rudolf Naess.  
National Library of  
Norway, Oslo  
division-War  
collection





Le travail - "Le kommando des brouettes", dessin d'Henri Gayot. (Reproduit avec l'aimable autorisation de son fils, André Gayot)

Le 30 juillet 1944, dans le sillage de la débâcle allemande, et pour ne laisser aucune trace de ce processus d'extermination, la procédure *Nuit et brouillard* disparaît. Ordre est donné de supprimer les déportés *NN*. Le camp de Natzweiler est évacué peu avant l'arrivée des troupes alliées. La majorité des déportés est envoyée à Dachau. Quant aux camps annexes, certains subissent le supplice des "marches de la mort", interminables pérégrinations qui entraînent le plus souvent le décès des déportés exténués et affamés. Au total, les historiens allemands qui, après la guerre, se sont penchés sur la question, estiment que sur les 22 000 victimes du camp de Natzweiler et de ses annexes, près de 7 000 sont des prisonniers *NN* déportés de France (5 000 à 6 000), des Pays-Bas, de Belgique, du Luxembourg et de Norvège. Ceux qui en reviendront seront marqués à jamais, victimes d'un système où tout concourrait à déshumaniser des combattants de la liberté.

Dessin de Rudolf Naess.







Le 9 mai 1945, à Berlin, le maréchal Keitel signe l'acte de capitulation de la Wehrmacht.

Wilhelm Keitel (Helmsherde, 1882 – Nuremberg, 1946) :

Entré dans l'armée en 1901, Wilhelm Keitel occupe principalement divers postes d'officier d'état-major durant la Première Guerre mondiale. Après la capitulation de l'Allemagne en 1918, il poursuit sa carrière militaire au sein de la nouvelle armée allemande, la *Reichswehr*, telle qu'elle est autorisée par le traité de Versailles.

Lorsque Adolf Hitler arrive au pouvoir, en 1933, et entreprend de reconstituer les forces armées, la carrière de Wilhelm Keitel progresse très rapidement. Nommé général de brigade en 1934, il devient chef de cabinet du ministre de la guerre et directeur du *Wehrmachtsamt*, chargé de la coordination des forces armées, l'année suivante.

En 1938, Wilhelm Keitel est nommé chef de l'*Oberkommando der Wehrmacht* (OKW – commandement suprême de la *Wehrmacht*) nouvellement créé. Le 22 juin 1940, il signe l'armistice franco-allemand à Rethondes. Nommé maréchal en juillet 1940, cet exécutif zélé des ordres d'Adolf Hitler couvre de son autorité toutes ses décisions militaires ainsi que les mesures de terreur adoptées dans les territoires conquis, portant notamment sur l'exécution des commissaires politiques de l'Armée rouge, l'exécution des otages et les prisonniers *NN*. En dépit de plusieurs tentatives visant à un changement de personne au sommet de la hiérarchie militaire de la part des cercles dirigeants de l'armée et de l'état-major, il conserve son poste jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Le 9 mai 1945, il signe la capitulation sans conditions de la *Wehrmacht*, sur ordre du chancelier-amiral Dönitz. En 1946, le tribunal international de Nuremberg le condamne à mort pour crime contre la paix, crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

30 janvier 1933	Hitler chancelier du Reich.
28 février 1933	Décret "Pour la défense du peuple et de l'État" : création de la procédure <i>Schutzhaft</i> (détention de sécurité) des <i>Häftlinge</i> (détenus) ; ouverture des premiers camps de concentration.
21 mars 1933	Ouverture du <i>Konzentrationslager (KL)</i> de Dachau pour l'internement des déportés "politiques", opposants au régime.
Juin 1936	Structuration du système concentrationnaire, placé sous l'autorité suprême du <i>SS Reichsführer</i> Heinrich Himmler, chef de l'ensemble des polices unifiées du Reich.
Janvier 1937	Déclaration de Himmler annonçant aux cadres de la <i>Wehrmacht</i> qu'il y a 8 000 détenus dans les camps.
Mars 1938	Internement massif d'"asociaux" en <i>KL</i> .
12 mars 1938	Rattachement ( <i>Anschluss</i> ) de l'Autriche à l'Allemagne.
Novembre 1938	Passage temporaire des effectifs des <i>KL</i> à 60 000 dont 16 000 <i>Novemberjuden</i> , juifs arrêtés et déportés après la "Nuit de Cristal", premier pogrom nazi contre les juifs en Allemagne.
23 août 1939	Pacte de non-agression germano-soviétique.
1 <sup>er</sup> septembre 1939	Attaque allemande contre la Pologne.
3 septembre 1939	Déclaration de guerre de la Grande-Bretagne et de la France à l'Allemagne.
Printemps 1940	Offensive allemande contre le Danemark, la Norvège, la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas, la France.
15 mai 1940	Capitulation de l'armée néerlandaise.
28 mai 1940	Capitulation de la Belgique.
22 juin 1940	Signature de l'armistice franco-allemand à Rethondes.
Août 1940	Décret de Heydrich classant officiellement les <i>KL</i> en trois groupes, d'après les catégories de détenus et la sévérité de leur régime de détention : détenus éducatifs, détenus pour affaires graves, détenus non amendables.
30 novembre 1940	Alsace et Moselle officiellement rattachées au Reich.

Mai 1941	Ouverture officielle du camp de concentration de catégorie III de Natzweiler.
22 juin 1941	Attaque allemande contre l'URSS.
7 décembre 1941	Attaque japonaise sur Pearl Harbor ; entrée en guerre des États-Unis.
<b>12 décembre 1941</b>	<b>Promulgation du <i>Keitel-Erlass</i> ou <i>Nacht-und-Nebel – Erlass</i>, décret Nuit et Brouillard, instituant une procédure judiciaire particulière "visant les éléments hostiles aux forces d'occupation" en France, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Norvège.</b>
Avril 1942	Décret du général SS Pohl, dirigeant la section économique de la SS ( <i>WVHA</i> ), sur l'extermination des détenus par le travail.
2 février 1943	Capitulation allemande à Stalingrad.
15 juin 1943	Arrivée d'un premier convoi de prisonniers <i>NN</i> norvégiens au <i>KL-Natzweiler</i> .
9, 12 et 15 juillet 1943	Arrivée des premiers convois de prisonniers <i>NN</i> français au <i>KL-Natzweiler</i> .
6 juin 1944	Débarquement allié en Normandie.
<b>30 juillet 1944</b>	<b>Décret allemand "Terreur et sabotage" abrogeant le décret <i>Nacht und Nebel</i>.</b>
15 août 1944	Débarquement allié en Provence.
Août-novembre 1944	Libération de la France et de l'Europe occidentale.
2 septembre 1944	Évacuation du camp de Natzweiler.
Fin mars 1945	Offensive alliée en Allemagne.
7 mai 1945	Capitulation allemande à Reims.
9 mai 1945	Capitulation allemande à Berlin.

Pour en savoir plus :

Leroy Roger, Linet Roger, Nevers Max, *1943-1945, la Résistance en enfer*, 1999.

La Martinière Joseph de, *Les NN – Le décret et la procédure NN*, 1989.

Ragot André, *NN – Nuit et brouillard*, 1958.

Ottosen Kristian, *Nuit et brouillard*, 2002.

*Le camp de concentration du Struthof*, sous la direction de Jean Simon, 1998.

## Hommage et mémoire



Photo Jean-Luc Ollier

Pose de la première pierre du Centre européen du résistant déporté par monsieur le secrétaire d'État aux anciens combattants, le 22 juin 2003, aux abords de l'ancien camp de Natzweiler-Struthof.